

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 15 juin 2023**

L'an deux mille vingt trois, le quinze juin , à dix huit heures quinze , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 9 juin 2023 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents :

*Madame LUCAS Maryline – Maire
Messieurs et Mesdames SAENEN Romuald - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed -
FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon –
Adjoints
Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – LAMBERT Gaston - KAPOUN Jean-
Jacques - PILNIAK Alain (jusqu'au point n° 6) - KHELIFA Armelle – MARTIN
Nuccia - EZAHOUID Mohamed - MORAWIEC Laurent -*

Absents ayant donné procuration

*Madame AMADEI Corinne à Madame LUCAS Maryline
Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon
Madame PLANCKE Dorothee à Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame KHELIFA Armelle
Monsieur CANIVET Bertrand à Monsieur SENEZ Jean-Pierre
Madame WILLERVAL Aurore à Madame MARTIN Nuccia
Madame BLANCHARD Perrine à Monsieur SAENEN Romuald
Madame DELCAMBRE Chantal à Madame CASPERS Mauricette
Monsieur DEVRED Sylvain à Monsieur MORAWIEC Laurent
Monsieur PILNIAK Alain à Madame FERMEN Claudine (à compter du point n° 7)*

Absents :

*Madame DUCATILLION Béatrice - Monsieur GOLA Éric – Madame LEVEQUE
Jennifer*

Secrétaire de séance : Madame Mauricette CASPERS

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité :*

> NOMME Mauricette CASPERS - secrétaire de séance.

*Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,*

Le Maire,

Maryline LUCAS

Le Secrétaire de séance,

Mauricette CASPERS



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Caspers", is written over a vertical line that separates the signature area from the rest of the page.